



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Droit français - Droit allemand

de l'Université Paris Ouest Nanterre
La Défense

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes

Licences – Vague D

Académie : Versailles

Établissement déposant : Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit français - Droit allemand

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3LI140007245

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris Ouest Nanterre La Défense.

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

Double diplôme : licence de droit mention *Droit français/Droit allemand* et diplôme équivalent allemand (Zwischenprüfung) - Université de Potsdam.

Présentation de la mention

La licence *Droit français - Droit allemand* de l'Université de Paris Ouest Nanterre La Défense (Paris 10) s'inscrit dans une large offre de formation de licence en droit Bilingue. Elle propose une double formation pour un juriste généraliste qui se destine à pratiquer aussi bien le droit français que le droit allemand. Elle s'adosse par ailleurs en ce qui concerne le droit français à la licence de *Droit* de la même Université et s'appuie sur un apprentissage simultané et approfondie de la civilisation et de la langue allemandes. Elle permet d'aborder dans les deux langues les grands domaines du Droit que sont le droit privé et le droit public.

La licence propose une spécialisation progressive aux étudiants tout en demeurant généraliste. Ainsi la progressivité de la formation est d'une part garantie grâce à la présence de cours magistraux assortis de travaux dirigés pour les matières juridiques françaises et allemande et d'autre part de cours de langues en petits groupes. La première année (L1) est classiquement consacrée à l'acquisition des bases de l'enseignement juridique, la seconde à la consolidation des fondements acquis et la troisième à la spécialisation.

La licence en *Droit français - Droit allemand* offre une ouverture vers l'international. Elle a mis notamment en place un partenariat fort avec l'Université de Postdam où les étudiants peuvent passer une année voire deux, et profite également d'accords d'échanges ERASMUS avec d'autres universités allemandes. Les cours de droit étranger sont de surcroît effectués dans la majorité des cas en langue allemande.



A l'issue de la formation, les étudiants diplômés peuvent s'inscrire dans un des masters de l'Université (master *Études bilingues des droits de l'Europe*, master *Droit* et master *Langues étrangères appliquées*).

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le projet pédagogique dans son ensemble est cohérent et il est soutenu comme tel par l'Université Franco-Allemande ; la formation est réellement d'excellence. La licence permet aux étudiants d'acquérir une solide formation juridique en droit français tout en s'initiant puis en se spécialisant en droit allemand. Il existe une réelle volonté de bien former dans les matières juridiques les étudiants afin de leur permettre une poursuite d'études en master (+ de 80 % en moyenne depuis 2007 des étudiants continuent leur cursus universitaire principalement en master *Études bilingues des droits de l'Europe*). Toutefois, ce souci présente un revers : l'insertion professionnelle ne semble pas être une préoccupation première de l'équipe de formation. Malgré des efforts remarquables, cette lacune transparaît également dans la structure de l'équipe de pilotage ou de formation qui ne fait encore que trop peu appel à des professionnels.

L'objectif d'une licence en droit bilingue étant de former des généralistes du droit aussi bien français qu'allemand en l'occurrence, celui-ci est atteint. Elle en assure le caractère généraliste, notamment par le maintien de la dualité droit public/droit privé tout au long de la formation et repose sur des enseignements prodigués aussi bien en cours magistraux qu'en travaux dirigés. Elle propose une formation en droit allemand solide et progressive. Toutefois, la présence d'un cours de droit pénal allemand dès le premier semestre de la première année (L1) et ce avant le cours d'initiation au droit privé (semestre 2) est sujette à interrogation. L'apprentissage et la pratique des langues, et de l'allemand en particulier, occupent une place importante dans le cursus (cours de langues et de traduction obligatoires chaque semestre). Ainsi construite, la licence permet aux étudiants d'acquérir les connaissances et les compétences mentionnées dans le référentiel de compétences en Droit. Les options sont toutefois assez limitées, ce qui peut être justifié par la place prise légitimement par des enseignements dédiés comme la traduction. Néanmoins, l'ouverture à d'autres disciplines est peu pratiquée. De même, la réalisation d'un stage est facultative et concurrencée par une autre matière, ce qui implique des choix difficiles pour les étudiants. L'informatique est assez peu présente dans la formation et n'est pratiquée que durant deux semestres sur les six que compte la formation.

Le dossier mentionne un système d'aide à la réussite des étudiants fondé notamment sur un tutorat d'accompagnement. Des étudiants des deux nationalités sont élus pour servir l'échange entre étudiants, enseignants et administration. A cela s'ajoute l'existence d'enseignants référents en L1 et L2. Il existe de surcroît, de manière informelle, des réunions collectives informatives, des rendez-vous individuels périodiques avec les responsables pédagogiques et la possibilité de s'adresser à une association d'anciens étudiants qui paraît dynamique. La mention ne prévoit pas de dispositif particulier de mise à niveau, notamment à l'intention d'un public en difficulté, que cela soit en français ou en langue, et ce alors que le taux d'abandon durant la licence n'est plus renseigné depuis trois ans. L'entrée dans cette formation étant conditionnée par un test de langue, l'absence de soutien spécifique semble être ainsi expliquée par le dossier. D'ailleurs, les taux de réussite pour chaque année sont plus que corrects (+/- 80 %). En revanche, l'insertion professionnelle semble délaissée : les stages ne sont pas valorisés et l'incitation à y recourir est faible. La possibilité de suivre une unité de « Projet professionnel encadré » ou d'être aidé pour élaborer un projet de ce type n'est pas développée dans le dossier sauf à ce que la licence *Droit français - Droit allemand* bénéficie d'un dispositif présent en licence de *Droit*. Des professeurs allemands sont certes invités afin de prodiguer certains cours de droit étranger, mais leur contribution à la formation est peu décrite et donc difficilement mesurable. La fiche RNCP ou l'Annexe descriptive au diplôme renseignent *a minima* sur les métiers accessibles à l'issue de la licence, et sur ceux auxquels les anciens étudiants ont pu accéder. Il est également regrettable que le dossier, en premier lieu, ne fasse pas plus état du devenir des étudiants sortis non diplômés de la formation et qu'il décrive, en second lieu, si peu celui des anciens étudiants. Ainsi et par exemple, le taux d'insertion professionnelle est inconnu pour cette licence.

Au niveau du pilotage, l'équipe est solide et bien structurée pour ce qui concerne le bloc Droit allemand de la licence (le groupe constitué des matières de Droit français semble être assuré quant à lui par l'équipe d'enseignants de la licence de *Droit*) autour de deux co-directeurs, d'une équipe de formation composée de personnels universitaires français appartenant au domaine des langues étrangères et de professeurs allemands invités. La coordination de cette équipe avec celle de la licence de *Droit* se fait apparemment uniquement dans le cadre d'une équipe licence qui se situe au niveau de l'UFR Droit-Sciences politiques et qui assure le lien entre toutes les licences. Elle s'occupe de l'accueil des étudiants, se charge de leur suivi (nomination de référents), assure des enquêtes et

coordonne sur le plan pédagogique et administratif les équipes propres à chaque mention. Il est regretté que ne soient pas déclinées dans le dossier les modalités de fonctionnement de cette coordination entre le niveau de l'UFR et la licence *Droit français - Droit allemand*. Pour la licence en général, il existe une équipe administrative stable. Néanmoins, un seul personnel s'occupe de gérer toutes les licences *Droit langues*. Aucun personnel spécifique n'est affecté à la licence *Droit français - Droit allemand*.

Un conseil de perfectionnement existe, mais au niveau de l'UFR de Droit-Sciences politiques. Il regroupe l'équipe pédagogique de licence, des personnalités extérieures et les élus étudiants au conseil d'UFR. Au niveau de la licence *Droit français - Droit allemand*, le dossier ne signale aucun mécanisme s'apparentant à un conseil de perfectionnement. La part des enseignements assurés par des enseignants-chercheurs (français et/ou allemands) est inconnue comme celle d'ailleurs d'éventuels professionnels.

Le dossier ne mentionne aucun système particulier d'évaluation des enseignements par les étudiants. Il est seulement précisé que de telles évaluations sont envisagées mais de manière aléatoire, informelle et au cours d'entretiens en tête à tête entre l'enseignant concerné et les étudiants intéressés. Il conviendrait de mettre en place un dispositif plus élaboré, ce que prévoit apparemment de faire de manière plus globale l'Université. En revanche, il existe un processus d'évaluation au sein de la formation effectuée en fait par l'Université Franco-Allemande tous les quatre ans.

Concernant l'autoévaluation, il est regrettable que celle-ci ne soit que la copie de celle effectuée par les autres licences *Droit français - Droit étranger*.

- Points faibles :
 - Formation solide du fait de son adossement à une licence en *Droit* bien construite et de l'organisation des enseignements mêlant droit privé et droit public, droit français et allemand.
 - Cours totalement intégré, formation de licence et double diplôme validés, soutenus et promus par l'Université Franco-Allemande (licence de droit français et de droit allemand).
 - Ouverture internationale assurée grâce à un partenariat fort et durable avec l'Université de Postdam.
 - Nombreux accords d'échanges avec diverses universités allemandes.
 - Poursuite d'études en masters variés (master *Études bilingues des droits de l'Europe*, masters *Droit* et master *Langues étrangères appliquées*).
 - Équipe pédagogique et administrative dynamique et consacrée réellement à la licence.

- Points faibles :
 - Préprofessionnalisation non réellement assurée en termes d'unités d'enseignement.
 - Stage seulement optionnel en fin de 3^{ème} année de licence.
 - Dispositifs d'insertion professionnelle et de suivi professionnel peu renseignés.
 - Absence de suivi des non diplômés.
 - Faible ouverture à des matières non juridiques ou à l'informatique (compétences transversales non évoquées).
 - Processus d'évaluations des enseignements et autoévaluation non encore enclenchés ou concrétisés.
 - Présence de professionnels susceptibles d'être accrue (rôle et nombre) pour assurer la valorisation du diplôme.

Recommandations pour l'établissement

Une attention particulière pourrait être portée au développement et à l'appropriation des outils de connaissance et de suivi, y compris des non diplômés, de la population étudiante propre à la licence *Droit français - Droit allemand*. Les efforts en faveur de l'accompagnement vers le monde professionnel (valorisation des stages et introduction de vrais modules professionnels) ainsi que l'aide à la réussite devraient être accentués. La structuration d'un pilotage propre à la formation devrait permettre une amélioration continue de l'offre de formation. Il serait indiqué d'accroître les ouvertures au profit de matières non strictement juridiques ou linguistiques et de revoir le moment du stage, sa quantification en points ECTS et en heures de cours équivalentes. L'introduction d'une culture de l'évaluation pourrait être un atout pour cette mention de licence. Une démarche d'autoévaluation officielle propre pourrait s'amorcer au sein même de la licence (évaluation par les étudiants des enseignements notamment) afin d'en assurer un pilotage personnalisé et efficace.

Enfin et de manière plus globale, il serait souhaitable de poursuivre le travail d'harmonisation des offres de formation de licence *Droit français - Droit étranger* déjà effectué (nombre d'heures de cours revus, semestres mieux équilibrés, accent mis sur les matières juridiques) et de l'intensifier et ce en veillant à intégrer les recommandations



déjà émises lors de la précédente évaluation, notamment celles concernant le renforcement de la professionnalisation ou du suivi de l'insertion professionnelle .

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement

Responsable de la formation :

NOM Prénom Rohlfing-Dijoux, Stephanie

Email srohlfingdijoux@u-paris10.fr

1/ Observations portant sur la rubrique « SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION »

Points forts Accord et remerciements pour la reconnaissance du travail effectué

Points faibles

- Stage seulement optionnel en fin de 3ème année de licence :
Ce stage optionnel est très demandé et utilisé par nos étudiants. Les enseignants du cursus aident les étudiants de trouver un stage par nos contacts avec l'association des juristes franco-allemands (AJFA) et la chambre franco-allemande de commerce de Paris (COFAC) ainsi que par le réseau de nos anciens étudiants. Le cursus existant depuis près de 25 ans, les anciens étudiants sont déjà établis depuis longtemps dans la vie professionnelle et proposent des stages à nos étudiants via le biais et le site Internet de l'Association des anciens du cursus franco-allemand (www.acfa.eu).
- Dispositif d'insertion professionnelle et suivi professionnel peu renseigné :
La plupart des étudiants continuent les études au niveau du Master 2 bilingue des droits de l'Europe ou d'un autre Master de Nanterre ou d'une autre Université. Il n'y a donc que très peu d'insertion professionnelle au niveau de la licence. Ce sujet nous préoccupe beaucoup plus au niveau de notre Master intégré bilingue des droits de l'Europe.
- Absence de suivi des non-diplômés :
Le taux d'abandon est extrêmement faible dans le cursus franco-allemand. Il s'agit d'un cursus financièrement soutenu par l'Université franco-allemande (UFA) où chaque étudiant bénéficie d'une bourse pendant sa phase d'étude à l'Université partenaire en Allemagne. L'étudiant a une obligation de rembourser cette bourse en cas d'abandon du cursus. Le responsable du programme de l'UFA (qui est le coordinateur du cursus franco-allemand à Nanterre –Stephanie Rohlfing-Dijoux) a une obligation de renseigner l'UFA dans un rapport annuel sur les motifs de chaque abandon d'un étudiant. Nous prêtons de ce fait une attention tout à fait particulière aux abandons des étudiants de notre cursus au niveau de la licence.
- Présence de professionnels susceptible d'être accrue :
A peu près un quart des cours au niveau de la licence sont assurés par des professionnels de droit. Au niveau de la première année de licence le cours d'introduction au droit privé ainsi que le cours de langue orale juridique et au niveau de la deuxième année de licence, le cours d'introduction de droit du travail allemand est assuré par Mme K. de Resseguier, avocate à Francfort sur Main, et le cours de traduction juridique en licence 3 est assuré par Mme K. Reinhard, juriste d'entreprise à Paris.

- Faible ouverture à des matières non-juridiques :
Nous proposons un cours annuel de civilisation allemande en première année de licence avec un cours magistral accompagné d'un TD ainsi qu'un cours annuel de problèmes socio-économiques et politiques d'Allemagne contemporaines également composé d'un CM et d'un TD assurés par des enseignants d'économie allemande. Cette ouverture à l'aspect interculturel est exigée par l'Université franco-allemande pour obtenir leur soutien.

2/ Observations portant sur la rubrique « RECOMMANDATION POUR L'ETABLISSEMENT »

Cf. remarques infra.

REMARQUE : Les responsables de formation ont apporté, ci-dessus, les observations relatives au rapport d'évaluation de leur formation qui leur semblaient pertinentes.

Deux précisions sont apportées par l'Etablissement :

1/ **L'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE)** de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense a été mis en place en juin 2013. En partenariat avec les responsables de formation, il a pour missions de collecter, analyser et diffuser des enquêtes sur la réussite des étudiants dans leur formation et sur leur devenir professionnel. Les équipes de formations bénéficieront, dans le contrat 2014-2018, de ces données demandées par l'AERES. Accessible directement sur le site de l'université (<http://ove.u-paris10.fr/>), l'OVE publiera les enquêtes nationales ou celles de l'établissement.

2/ Dans le contrat 2014-2018, **l'Etablissement s'engage également à définir et à formaliser**, en concertation avec les équipes de formation, **une procédure d'évaluation des formations par les étudiants**, en s'appuyant sur les nombreuses formes d'évaluation qui existent d'ores et déjà dans l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense.

Le Président de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense
M. Jean-François Balaudé

